



Fédération des chambres
de commerce du Québec

Demands et recommandations à l'intention du gouvernement du Canada en vue du Budget 2022-2023

Décembre 2021

Sommaire exécutif

Le présent mémoire exprime les attentes et recommandations de la FCCQ à la ministre des Finances en vue de la préparation du budget 2022-2023. Outre les mesures fiscales sous la responsabilité du ministère des Finances, nos recommandations touchent un grand ensemble de domaines et de portefeuilles, tous associés directement au développement économique.

Parmi l'ensemble des mesures préconisées, nous ciblons **trois priorités** :

1- S'attaquer aux défis de la rareté de main-d'œuvre

La rareté de main-d'œuvre est le principal obstacle à la compétitivité des entreprises québécoises et canadiennes, et s'exprime dans toutes les entreprises, peu importe leur secteur d'activité. Depuis le début de la pandémie, le problème de la rareté de main-d'œuvre s'est accentué et représente le principal obstacle à la reprise et à la croissance des entreprises québécoises et canadiennes.

Le budget de 2021-2022, ainsi que la mise à jour économique et budgétaire de 2021, ayant été dédié aux mesures pour lutter contre la pandémie, la FCCQ estime que le budget 2022-2023 représente une occasion en or pour le gouvernement du Canada de mettre en place des mesures pour adresser le problème de rareté de main-d'œuvre. Pour ce faire, la FCCQ présente, à travers ce mémoire, un ensemble de recommandations, dont, entre autres :

- Revoir le fonctionnement de l'Assurance-emploi
- Adopter des mesures de rétention des travailleurs expérimentés
- Moderniser l'approche en formation continue par l'adoption du Régime Volontaire d'Épargne Formation Continue (RVEFC)
- Prendre les mesures nécessaires pour pérenniser l'entente Ottawa-Québec sur les mesures d'allègements au PTET

2- Les finances publiques

La FCCQ approuve la gestion des finances publiques canadienne durant la pandémie, en particulier la volonté du gouvernement d'établir des programmes de support à l'économie québécoise pour éviter une crise économique encore plus grave que celle que le Canada a vécu. Or, deux ans après le début de la pandémie, l'enjeu des finances publiques est plus important que jamais, en particulier dans la mesure où la pandémie a entraîné d'importants déficits et une forte augmentation du ratio dette brute / PIB du Canada.

Dans le contexte actuel, la FCCQ considère que la priorité du gouvernement est de mettre en place les conditions nécessaires à une relance économique des entreprises, notamment en évitant une quelconque hausse d'impôts pour ces dernières et en continuant à soutenir financièrement les entreprises œuvrant dans les secteurs qui prendront plus de temps à se remettre de la pandémie. La FCCQ souhaite également voir le gouvernement agir pour réduire considérablement le ratio dette brute / PIB afin d'assurer la viabilité à long terme des finances publiques et de l'environnement d'affaires canadien.

3- Le développement régional

Pour la FCCQ, il est clair qu'une reprise économique ne peut pas être viable et durable si elle ne bénéficie pas à l'ensemble des régions du Québec et du Canada. En ce sens, la FCCQ souhaite voir le gouvernement aider les entreprises œuvrant en régions qui, en plus de chercher à se remettre de la pandémie, doivent composer avec des enjeux propres à leurs régions. Plus précisément, la FCCQ met de l'avant des recommandations pour adresser les enjeux rencontrés par les entreprises en région au Québec, notamment :

- Les besoins en termes de mobilité durable, de transport en commun et d'électrification des transports
- La réalisation du projet de TGF de VIA Rail
- Le besoin de chemins de fer d'intérêt local
- Le besoin d'investissements pour les aéroports régionaux

Table des matières

Finances publiques et fiscalité	4
Emploi, développement de la main-d'œuvre et immigration	7
Emploi	8
Formation de la main-d'œuvre	10
Immigration	11
Aide aux entreprises et aux secteurs économiques en difficulté	13
Innovation, sciences et développement économique	14
Développement régional	18
Transports	20
Autres mesures sectorielles	23

La Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) a pour mission d'appuyer le développement des entreprises de l'ensemble des secteurs économiques du Québec et des régions. Grâce à son vaste réseau de plus de 130 chambres de commerce et de 1 100 entreprises établies au Québec, la FCCQ représente plus de 50 000 entreprises exerçant leurs activités dans tous les secteurs de l'économie et sur l'ensemble du territoire québécois. Plus important réseau de gens d'affaires et d'entreprises au Québec, nous défendons les intérêts de nos membres au chapitre des politiques publiques, favorisant ainsi un environnement d'affaires innovant et concurrentiel.

Chaque année, la FCCQ participe aux consultations prébudgétaires, en prévision du budget du ministre des Finances du Canada. Pour cette édition 2022-2023, la FCCQ souhaite, à travers ses recommandations, aider le gouvernement du Québec à présenter un budget qui adressera les principaux enjeux économiques des entreprises québécoises et canadiennes.

Finances publiques et fiscalité

En avril 2021, le gouvernement du Canada a présenté son budget pour l'année 2021-2022. Ce budget s'est avéré unique en son genre, puisqu'il s'agissait du premier budget depuis le début de la pandémie mondiale de COVID-19 à laquelle le Canada n'a pas échappé. Le budget 2021-2022 avait donc été élaboré dans un contexte de crise économique sans précédent. Cette situation exceptionnelle s'est accompagnée d'une grande incertitude, alimentée par les multiples vagues de cas de COVID-19, les processus d'acquisition de vaccins, la logistique de l'opération de vaccination et les perspectives de reprise économique toujours plus incertaines, pour ne nommer que ces derniers.

Gestion des finances publiques

La mise à jour économique et budgétaire de 2021 présentée par le gouvernement du Canada a établi le déficit pour 2020-2021, c'est-à-dire l'exercice financier durant lequel la pandémie a forcé l'adoption de mesures d'urgence, à 328 G\$. Elle a également offert des prévisions selon lesquelles le déficit serait de 145 G\$ en 2021-2022, de 58 G\$ en 2022-2023 et de 13 G\$ en 2026-2027, le tout sans retour prévu à l'équilibre budgétaire. La dette du Canada s'élèverait à 48% du PIB en 2021-2022 pour revenir à 44% en 2026-2027. La FCCQ a toujours défendu la rigueur budgétaire des gouvernements, l'élimination des déficits et la réduction de la dette. Nous croyons que le recours aux déficits doit rester un outil réservé à des situations exceptionnelles, comme celle engendrée par la COVID-19.

La FCCQ a donc supporté le gouvernement du Canada dans sa décision de présenter des déficits importants pour 2020-2021 et 2021-2022, puisque les mesures d'urgence de soutien à l'économie canadienne sont la principale cause des déficits et que ces mesures étaient plus que nécessaires à la survie des entreprises québécoises et canadiennes.

Cependant, bien que certains secteurs de l'économie canadienne nécessitent toujours de l'aide du gouvernement fédéral, la FCCQ encourage le gouvernement fédéral à prendre les mesures nécessaires pour que la crise économique causée par la pandémie ne soit pas suivie par une crise des finances publiques.

Dans cette optique, un objectif important du gouvernement serait de reprendre le contrôle des dépenses publiques en renouant avec l'équilibre budgétaire dans un avenir rapproché. Devant l'incertitude de la reprise économique actuelle, il serait dans l'intérêt du gouvernement du Canada de présenter différents scénarios possibles d'évolution de la situation financière du Canada en fonction des conditions économiques observées, telles que les prévisions de croissances économiques et les coûts d'emprunts.

En plus d'adresser le problème présent des déficits de l'État, le gouvernement peut et doit prendre des mesures afin que les finances publiques canadiennes continuent d'être saines à long terme. Sur ce point, la FCCQ propose au gouvernement d'adopter une loi similaire à la loi sur l'équilibre budgétaire du Québec, dont le principe stipule que le gouvernement canadien serait obligé, sauf en cas de force majeure, de présenter un plan de retour à l'équilibre budgétaire dans un délai maximal de 5 ans lorsqu'un déficit est annoncé lors de la présentation d'un budget.

Cependant, la FCCQ s'oppose fortement à ce que d'éventuelles tentatives de retour à l'équilibre budgétaire impliquent une hausse d'impôts sur les entreprises québécoises et canadiennes. En effet, ces dernières ont non seulement été les principales victimes du caractère économique de la crise de la COVID-19 et ont dû se réinventer pour ne serait-ce que survivre à la pandémie, mais elles sont également le principal moteur de la relance économique actuelle. Augmenter l'imposition des entreprises québécoises et canadiennes présenterait donc un sérieux risque à la situation économique du Canada.

La FCCQ souhaiterait également voir le gouvernement du Canada reprendre le contrôle du ratio dette brute / PIB, celui-ci ayant grandement augmenté depuis le début de la pandémie. En effet, la FCCQ considère le ratio dette brute / PIB comme étant le meilleur indicateur de la viabilité à long terme des finances publiques canadiennes et, en particulier, de la capacité du gouvernement à s'acquitter de ses responsabilités tout en garantissant un environnement d'affaires compétitif pour les entreprises canadiennes et québécoises. Le ratio dette brute / PIB est également un bon indicateur de la capacité du Canada d'agir pour soutenir son économie lors de crises économiques majeures, telles que celle causée par la COVID-19. À ce titre, nous considérons que les cibles de ratio dette brute / PIB fixées dans la mise à jour économique et budgétaire de 2021 représentent un bon début et que tous les bénéfices résultant d'une croissance économique plus forte que prévu ou d'efforts budgétaires importants devraient abaisser les cibles en question.

La FCCQ recommande donc de :

- **Présenter, le plus rapidement possible, un plan de retour à l'équilibre budgétaire comprenant plusieurs scénarios en fonction des conditions économiques observées (croissance économique plus forte ou plus faible que prévu, hausse des coûts d'emprunt, etc...) et ne comprenant aucune hausse d'impôts pour les entreprises québécoises et canadiennes;**
- **Adopter une loi sur l'équilibre budgétaire qui forcerait les prochains gouvernements, lorsqu'ils affichent des déficits, à présenter un plan de retour à l'équilibre budgétaire dans une période de 5 ans, sauf en cas de force majeure.**
- **Maintenir un ratio dette brute / PIB sur la trajectoire présentée dans la mise à jour économique et budgétaire de 2021 et, dans le cas où la croissance économique et/ ou les efforts budgétaires le permettraient, revoir ces cibles à la baisse.**
- **S'assurer que le ratio dette brute / PIB ne dépasse pas la moyenne des pays de l'OCDE**
- **Fournir sur une base régulière, l'état des finances publiques comme le recommande le directeur parlementaire du budget, notamment en prenant l'habitude de présenter des mises à jour économique à l'automne.**

Petites entreprises et sociétés privées

Bien que la FCCQ ait salué certaines mesures adoptées par le gouvernement fédéral, il est clair que les changements à la réforme originale de la fiscalité des sociétés privées devraient aller plus loin et des modifications devraient être apportées, notamment au niveau des placements passifs. Même si le gouvernement a souhaité clarifier la situation pour les plus petites entreprises, les mesures adoptées dans la foulée de la réforme concernant le traitement des placements passifs risquent toujours d'avoir un effet pervers quant à l'investissement pour les sociétés privées en croissance ou de plus grandes tailles. La FCCQ argumente en défaveur de ces mesures depuis maintenant deux ans.

Le choix du nouveau seuil de revenu passif annuel de 50 000 \$ est, à notre avis, arbitraire et envoie malheureusement le message qu'il est désavantageux d'investir dans son entreprise. Par exemple, un entrepreneur qui dépasserait la limite fixée se verrait imposer davantage. De notre point de vue, les nouvelles mesures complexifient le traitement administratif de ces enjeux fiscaux, au lieu de les simplifier, notamment sur la question de la rétroactivité.

La FCCQ recommande donc au gouvernement de :

- **Éliminer les mesures néfastes à l'entrepreneuriat introduites par la réforme fiscale des sociétés privées, en augmentant notamment les seuils non-imposables permis pour les placements passifs.**

Réévaluation et redéploiement des dépenses budgétaires et fiscales

Devant le potentiel économique catastrophique de la COVID-19, le gouvernement a mis en place, dès le début de la crise, des mesures d'aide économiques importantes, telles que la subvention d'urgence du Canada pour le loyer (SUCL) et la subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC). Ces programmes ont été conçus de manière à convenir à l'ensemble des entreprises, puisque l'entièreté des secteurs économiques ont été touchés. Cependant, en réaction à la vaccination de la population générale et l'assouplissement de certaines mesures sanitaires, une reprise économique a été observée pour une bonne partie de l'économie canadienne. La FCCQ a donc fait valoir au gouvernement canadien que les programmes d'aide universels devaient être transformés en programmes d'aides sectorielles, c'est-à-dire réservés aux entreprises œuvrant dans des secteurs de l'économie qui nécessitent, en raison de leur réalité spécifique, plus de temps pour renouer avec la prospérité économique. En effet, il s'agit d'une façon pour non seulement soutenir ces secteurs de manière plus efficace, mais aussi de commencer à réduire l'impact de ces programmes d'aide sur les finances publiques canadiennes.

La FCCQ a donc apprécié l'annonce du gouvernement en octobre 2021, de mettre fin à la PCRE et de moduler les programmes d'aide aux entreprises afin de venir en aide aux secteurs en difficulté, notamment ceux de la culture et du tourisme jusqu'en mai 2022. Elle espère voir ces programmes spécifiques maintenus tant et aussi longtemps qu'ils seront nécessaires et efficaces, en étant modulés si besoin est.

De la même manière que le gouvernement fédéral a réexaminé la pertinence de ces programmes d'aide, la FCCQ souhaiterait que le gouvernement cherche à revoir la pertinence et l'efficacité de ses dépenses budgétaires et fiscales en vue d'accroître l'efficacité budgétaire du gouvernement et de contrer le phénomène de «sédimentation», c'est-à-dire la reconduction de mesures fiscales et/ou de dépenses budgétaires qui ont été adoptées dans le passé et qui ne répondent plus à un objectif prioritaire ou ne se sont pas avérées efficaces dans l'atteinte de l'objectif fixé.

La FCCQ recommande donc de :

- **Maintenir les programmes d'aide pour les secteurs qui vivent une relance économique plus lente jusqu'à ce qu'un retour à la situation pré-pandémie soit observé dans ces secteurs.**
- **Mener un examen approfondi afin d'élargir et de simplifier le régime fiscal, en réduisant les taux et les crédits d'impôt pour les particuliers et les sociétés.**
- **Effectuer un examen systématique des mesures fiscales et budgétaires afin de réallouer les efforts des mesures les moins efficaces pour bonifier le financement des moyens d'intervention les plus efficaces et efficients.**

Rapport d'impôt unique

Tous les contribuables québécois, particuliers comme sociétés, composent avec deux administrations fiscales. Évidemment, ce dédoublement a un coût pour les contribuables québécois. Ce coût prend deux formes. D'abord, directement, car les contribuables doivent s'assurer deux fois plutôt qu'une de la conformité fiscale. Ensuite, indirectement, car l'argent de nos impôts sert à financer collectivement deux administrations fiscales, là où une seule devrait suffire. Ce surcoût a fait l'objet de diverses estimations, mais personne ne doute qu'il existe et qu'il s'élève à des centaines de millions de dollars annuellement.

Chaque fois que ce dédoublement fait l'objet d'un débat, l'intérêt du contribuable est rapidement évacué. La discussion dérape vers un jeu constitutionnel à somme nulle, où le gain d'un ordre de gouvernement est nécessairement la perte de l'autre. Le contribuable, quant à lui, en sort toujours perdant.

L'unification de l'administration fiscale peut et doit se réaliser tout en sauvegardant l'autonomie du Québec en matière de politique et de mesures fiscales. Pour les sociétés comme pour les particuliers, cette administration unifiée devrait offrir au minimum :

- Un traitement centralisé des déclarations;
- Un guichet unique (centre de contact client) pour les remises et les interactions avec les contribuables;
- Un processus de vérification unique afin d'éviter le dédoublement des contrôles et l'alourdissement du processus judiciaire éventuel, surtout lorsque les objets des cotisations fédérale et québécoise sont communs.

La FCCQ recommande donc de :

- **Entreprendre des discussions avec le gouvernement du Québec afin de s'entendre avec celui-ci sur la question du rapport d'impôt unique de façon pragmatique et innovatrice, en centrant la démarche exclusivement sur l'intérêt du contribuable.**

Emploi, développement de la main-d'œuvre et immigration

Malgré le fait que l'économie du Canada se remet progressivement de la crise économique causée par la COVID-19, elle est ralentie dans sa croissance par l'enjeu de la rareté de main-d'œuvre.

Selon un coup de sonde mené en juin 2021 dernier auprès de centaines d'entreprises à travers le Québec par la FCCQ à travers son nouvel outil, L'Observatoire FCCQ, 74% des entreprises en période de recrutement ont affirmé avoir des postes ouverts depuis plus de 90 jours, ce qui est anormal dans un contexte de reprise économique. De plus, 86% des entreprises québécoises se sont dites affectées par la rareté de main-d'œuvre, avec 74% d'entre elles qui s'attendent à ce que le problème perdure dans le long terme si aucune mesure n'est prise. Pour finir, plus de la moitié d'entre elles affirment avoir observé un épuisement des employés, une réduction des services offerts ou une nécessité de ralentir, voire arrêter, leurs projets d'expansions.

Ces témoignages d'entreprises aux prises avec un manque criant de main-d'œuvre au Québec font écho aux préoccupations du même genre soulevées partout à travers le Canada par les entreprises canadiennes. La rareté de main-d'œuvre est donc un problème primordial qui doit non seulement être adressé rapidement, mais doit aussi faire l'objet de mesures fortes et bien ciblées. À ce titre, la FCCQ souhaite présenter au gouvernement du Canada les mesures suivantes, puisqu'elle est convaincue qu'il s'agit de propositions qui permettraient au gouvernement de répondre à l'urgence de la situation.

Emploi

Assurance-emploi

La pandémie a nécessité la mise en place de programmes exceptionnels afin de pallier la perte de revenus pour des millions de travailleurs engendrée par l'application des inévitables mesures sanitaires. Le gouvernement a mis en place rapidement la prestation canadienne d'urgence en remplacement de l'assurance-emploi, car cette dernière n'avait pas la capacité opérationnelle ni les critères d'admissibilités permettant de supporter une aussi large et diversifiée clientèle.

Plusieurs ont dénoté que cela mettait en lumière les faiblesses du régime. La FCCQ ne partage cependant pas ce constat, tout régime d'assurance doit protéger ses assurés contre les circonstances normales de la vie. Au niveau économique, cela comprend notamment les crises financières et les récessions. Le régime s'est toujours montré adéquat lors des dernières récessions, notamment en 2008. Force est de constater que la crise sanitaire s'apparente davantage au critère de force majeure qu'à une circonstance de crise économique usuelle. Lors de la survenance de catastrophe, la FCCQ est d'avis qu'il en va des gouvernements à soutenir et assumer les coûts de l'indemnisation nécessaire.

Pourtant, le gouvernement a plutôt fait le choix de demander une contribution exceptionnelle au régime d'assurance-emploi. Le directeur parlementaire du budget précise d'ailleurs que le gouvernement n'a pas fait part de son plan d'action afin de combler ce déficit qui, en vertu de la Loi sur l'assurance emploi, devra être comblé en 7 ans. Malgré un paiement partiel provenant du Trésor, les employeurs et les travailleurs canadiens peuvent s'attendre à un énorme choc tarifaire dès septembre 2022, et ce pour les prochaines années. Ce constat est encore plus alarmant lorsque l'on prend en compte les diverses bonifications faites au régime d'assurance-emploi proposées par le budget 2021-2022. Il va de soi que nous ne croyons pas prudent de faire supporter ce poids par les employeurs qui, rappelons-le, financent 7/12e du régime.

De surcroît, les provinces et territoires font appel à la bonification substantielle des ententes de développement du marché du travail prévu à la partie II de la Loi de l'assurance-emploi et qui leur permettent de financer les programmes de formation et de développement des compétences. Les besoins à ce sujet sont plus que jamais importants pour ramener au travail les chômeurs pandémiques, mais également pour préparer le Canada à l'accélération de la transformation des milieux de travail en raison des avancées technologiques.

La FCCQ recommande donc de :

- **Revoir la gouvernance du Régime de l'Assurance-emploi afin d'améliorer son état de préparation et assurer son évolution en fonction des besoins du marché du travail.**
- **De recentrer l'Assurance-emploi sur sa mission première en appliquant des principes d'assurance et en offrant un soutien du revenu qui incite les prestataires à chercher un nouvel emploi ainsi qu'à se former pour rehausser leurs compétences.**
- **D'appuyer la modernisation de l'Assurance-emploi sur un dialogue social continu avec les principaux acteurs du marché du travail.**
- **De combler le déficit actuariel prévu au compte de l'assurance-emploi par un versement provenant du fonds consolidé.**
- **Prévoir une cotisation gouvernementale couvrant le coût des prestations complémentaires (ex. : prestation pour les proches-aidants, prestation d'assurance-maladie)**
- **D'augmenter substantiellement les sommes prévues aux ententes de développement du marché du travail**

Rétention des travailleurs expérimentés

Les travailleurs expérimentés représentent un bassin de main-d'œuvre potentielle qui est, la plupart du temps, ignoré ou qui n'est pas considéré. Réintégrer des travailleurs expérimentés, ou faire en sorte que ces derniers demeurent plus longtemps sur le marché du travail, est une des nombreuses solutions sur laquelle le gouvernement du Canada peut se concentrer pour adresser le problème de rareté de main-d'œuvre. Cependant, des obstacles à l'employabilité des personnes âgées de 60 à 64 ans existent, ce qui peut en inciter plusieurs à abandonner les recherches et prendre leur retraite plus tôt qu'ils ne l'auraient désiré. En période de difficulté d'embauche, il est dommage de se priver d'une source de savoir-faire et de savoir-être que seule l'expérience peut apporter.

Les conclusions de plusieurs études réalisées sur le sujet sont claires : les travailleurs expérimentés désirent demeurer sur le marché du travail pour diverses raisons. Ils préfèrent toutefois un rôle plus effacé, de mentorat, d'être utilisé pour leur savoir-faire et pour le transfert de connaissance. Plusieurs préfèrent un emploi du temps allégé. D'autres enfin, après avoir perdu leur emploi, ne sont pas outillés pour en trouver un autre, ayant connu une réalité du marché du travail plus stable et n'étant pas familiers avec la recherche d'emploi.

Du côté des employeurs, il faut déployer des incitatifs pour l'embauche ou le maintien des travailleurs expérimentés. Le gouvernement du Québec a récemment annoncé un crédit d'impôt aux entreprises à cette fin. Cette mesure en soi est insuffisante, mais un pas dans la bonne direction. Le gouvernement fédéral pourrait s'en inspirer.

La FCCQ recommande donc au gouvernement de :

- **Mettre en place des mesures plus robustes pour augmenter l'âge moyen de départ à la retraite que celles qu'il a adoptées jusqu'à présent, sans pour autant acheter ce rehaussement à l'aide de fonds publics.**
- **Se doter d'un plan d'action afin de favoriser la rétention et l'embauche des travailleurs expérimentés, notamment sur le plan de la sensibilisation, de la formation et de l'aide à la réintégration du marché du travail.**
- **Augmenter le seuil de revenu ne diminuant pas les prestations du Supplément de revenu garanti (SRG)**
- **Effectuer une révision des limites, conditions et des impacts fiscaux de la conversion d'un REER en FERR avec comme objectif d'éliminer les contraintes pour un travailleur expérimenté voulant continuer à travailler ou retourner sur le marché du travail.**

Formation de la main-d'œuvre

Moderniser l'approche en formation continue

Lors du budget concernant l'exercice financier de 2019-2020, le gouvernement fédéral a annoncé deux nouvelles mesures dans le cadre d'un nouveau programme de soutien à la formation : le crédit canadien pour la formation et la prestation de soutien à la formation d'assurance-emploi.

Le crédit d'impôt est limité à un montant de 250\$ par année, accumulable, qui peut atteindre un maximum de 5000\$. De plus, l'accès à ce crédit est limité aux personnes qui ont entre 26 et 65 ans. Pour s'en prévaloir, le travailleur doit avoir une rémunération annuelle de plus de 10 100\$ et moins de 150 473\$ pour la période de 2020.

La FCCQ est d'avis que ce montant est insuffisant et que l'utilisation de crédits d'impôt est un véhicule mal adapté pour atteindre l'objectif. Les formations sont nettement plus dispendieuses que 250\$. À ce rythme, le travailleur devra attendre l'année 2029 avant d'accumuler un crédit d'impôt qui couvre une partie significative des frais réels de formation. De plus, la rémunération minimale requise de 10 000\$ peut être un obstacle aux personnes sans emploi, les plus susceptibles d'avoir besoin de formation de mise à niveau.

Quant à la seconde mesure, elle va à l'encontre de la position de la FCCQ à l'effet que l'assurance-emploi doit se recentrer sur sa mission première, soit un soutien de revenu temporaire accompagné des mesures de soutien favorisant un retour rapide à l'emploi.

En bref, ces mesures, bien qu'elles cherchent à adresser un enjeu économique important, ne sont pas efficaces et ne peuvent donc pas être considérées comme des solutions à la rareté de main-d'œuvre observée en ce moment. La FCCQ tient à proposer une mesure qu'elle croit plus juste et plus adaptée à la réalité d'aujourd'hui : le Régime Volontaire d'Épargne Formation Continue (RVEFC), qui se décrit comme suit :

Provenance des fonds

- **La participation au RVEFC serait volontaire, tant pour l'employé que l'employeur.**
- **L'employé y contribuerait avec de l'argent après impôt, le rendement sur les placements dans le RVEFC serait non-imposable, comme dans le modèle du REEE.**
- **Le gouvernement pourrait majorer la contribution de l'employé par une subvention d'appariement ou forfaitaire, comme dans le modèle REEE. Le taux d'appariement pour être modulé (50%, 100%, 150%, etc.) selon le revenu du participant ou d'autres facteurs, comme son occupation. Ainsi, l'effort public pourrait être ciblé sur les travailleurs dans les métiers et occupations en voie de péremption par le progrès technologique.**
- **Un employeur pourrait volontairement verser une contribution au compte de son employé. Cette contribution, sujette à un maximum, serait traitée comme un avantage social associé à la masse salariale de l'employé. Le gouvernement pourrait majorer la contribution de l'employeur au moyen d'un crédit fiscal. La contribution de l'employeur serait un avantage social imposable.**
- **Un compte RVEFC contiendrait ainsi des sommes après impôt provenant des employés et des employeurs, ce qui permettrait de les retirer sans impositions, comme dans le modèle REEE.**
- **Un compte RVEFC individuel pourrait aussi être alimenté par les sommes restantes dans le Régime - Enregistré d'Épargne Études (REEE) du jeune travailleur quand celui-ci expire. Le RVEFC permettrait de conserver les fonds et les subventions accumulés dans le REEE même si la personne ne réalise pas d'études postsecondaires, afin qu'elle puisse se perfectionner durant sa carrière ou effectuer plus tard un retour aux études. Un compte RFEFC individuel pourrait aussi être alimenté par des contributions provenant de tiers, tels que les parents ou les conjoints, par exemple. La contribution d'un tiers qui est un particulier (pas l'employeur) donnerait lieu à un avantage fiscal pour le donateur, comme dans le modèle REEE.**

Utilisation des fonds

- Les fonds accumulés dans un compte RVEFC pourraient être utilisés pour défrayer les coûts de formation ainsi que pour compenser le manque à gagner du participant pendant un perfectionnement ou un épisode de retour aux études en mi- carrière.
- Comme l'impôt aura été payé à l'entrée, les montants retirés d'un RVEFC à la sortie ne seraient pas imposables.
- Un participant, qui traverse une période de chômage, pourrait utiliser les fonds accumulés dans son compte RVEFC pour acquérir une formation dans des domaines d'études conséquents avec les besoins du marché du travail et approuvés par Emploi-Québec
- Un employé devrait obtenir une autorisation de l'employeur pour suivre une formation durant ses heures de travail. Ainsi, la formation serait arrimée aux besoins de l'employeur puisqu'il autoriserait le congé.

La FCCQ recommande donc :

- **De remplacer le crédit canadien pour la formation et la prestation de soutien à la formation d'assurance-emploi par un Régime volontaire d'épargne formation continue (RVEFC) dans le but d'accroître la participation de la main-d'œuvre canadienne à la formation liée à l'emploi.**

Programme de stages pratiques pour étudiants

Les stages pratiques pour étudiant représentent une opportunité en or pour ces derniers d'apprendre leurs métiers sur le terrain, mais aussi de commencer à se familiariser avec les réalités du monde professionnel auquel ils appartiendront une fois leurs études terminées. Les entreprises y trouvent aussi l'avantage d'avoir accès à une nouvelle cohorte de main-d'œuvre mieux formée.

Afin d'offrir plus de prévisibilité, tant aux entreprises qu'aux étudiants, la FCCQ recommande :

- **De prolonger les assouplissements au Programme de stages pratiques pour étudiants devant se terminer au 31 mars 2022 jusqu'au 31 mars 2024**

Immigration

Immigration permanente

L'immigration reste, de l'aveu même des entreprises québécoises et canadiennes, une solution importante dans la lutte à la rareté de main-d'œuvre. Cependant, dans le cas du Québec, le partage des démarches administratives par rapport à l'immigration fait en sorte que certains délais administratifs s'ajoutent aux délais normaux, rendant l'immigration au Québec moins attrayante pour de potentiels futurs travailleurs. La FCCQ continue à affirmer le droit du Québec de sélectionner ses candidats et souhaiterait donc voir le gouvernement fédéral effectuer les actions nécessaires afin que les demandes d'immigrations et de permis de travail présentées par des candidats voulant immigrer au Québec ne soient pas retardées par rapport à celles des autres candidats. De plus, le gouvernement fédéral aura également la responsabilité de s'assurer que le processus de sélection des candidats à l'immigration provenant des pays francophones soit amélioré. Les plus récentes données démontrent une hausse importante des refus d'immigration pour ces demandeurs, alors que les candidats francophones sont essentiels pour assurer la pérennité du français au Québec.

La FCCQ recommande donc de :

- **Accélérer le traitement des demandes d'immigrations et l'émission des permis de travail afin que les demandes provenant des candidats sélectionnés par le Québec soient traitées aussi rapidement que celles provenant des autres provinces.**

Programme des travailleurs étrangers temporaires

La FCCQ considère que les programmes d'immigration permanents et temporaires sont complémentaires, les premiers visant des besoins structurels, tels ceux associés à l'évolution démographique, tandis que les deuxièmes permettent de répondre à des besoins ponctuels, comme ceux associés aux emplois saisonniers.

Le Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) est un programme fédéral mis en œuvre conjointement avec le gouvernement du Québec. Ses critères et ses modalités d'application sont déterminés par le gouvernement du Canada. Ainsi, pour la FCCQ, toute orientation concernant les travailleurs étrangers temporaires ne pourrait vraisemblablement pas être mise en application sans l'accord de ce dernier.

À ce titre, la FCCQ a salué l'entente conclue récemment entre le gouvernement du Canada et celui du Québec concernant le programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) ayant comme but d'augmenter le nombre de travailleurs étrangers temporaires par lieu d'emploi pour certains secteurs d'activité. Cependant, cette entente entre les deux ordres de gouvernement ne sera en vigueur que jusqu'au 31 décembre 2023. Devant la réalité d'une rareté de main-d'œuvre qui ne cesse de s'empirer, la FCCQ souhaiterait voir cette entente reconduite aussi longtemps qu'il sera observé que les entreprises québécoises éprouvent des problèmes à recruter des travailleurs locaux pour des postes que les travailleurs étrangers temporaires peuvent aider à combler.

La FCCQ recommande donc de :

- **Rationaliser les démarches relatives aux études d'impacts sur le marché du travail (EIMT) en réduisant les exigences pour les demandeurs, en abaissant les frais par demande, en utilisant les outils modernes de télécommunication et en mettant fin à l'enchevêtrement de responsabilités entre les deux gouvernements. Le processus devrait être simplifié et accéléré, et son résultat rendu plus prévisible pour les professions en demande.**
- **Prendre les mesures nécessaires pour pérenniser l'entente Ottawa-Québec sur les mesures d'allègements au PTET**

Programme de soutien aux travailleurs saisonniers

Le travail saisonnier représente une part importante de l'économie, particulièrement pour l'économie des régions, dont une bonne partie de l'activité économique repose sur le secteur des ressources naturelles ou du tourisme. En contexte de rareté de main-d'œuvre, ces industries sont particulièrement touchées.

La FCCQ a salué l'entente signée entre le ministre fédéral de la Famille, des Enfants et du Développement social du Canada et le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale du gouvernement du Québec (MTESS), qui ont ainsi annoncé le transfert de 8 M\$ en 2018-2019 de même qu'en 2019-2020 au gouvernement du Québec, afin de mettre en place des subventions salariales et des programmes de formation destinés aux travailleurs des industries saisonnières. Parallèlement, le gouvernement fédéral offre jusqu'à 5 semaines supplémentaires de prestation régulière du programme d'assurance-emploi aux travailleurs des industries saisonnières admissibles.

Dans le cadre de cette entente, le Québec s'assure de préserver sa maîtrise d'œuvre et d'avoir toute la flexibilité nécessaire pour offrir des mesures et des services d'emplois qui permettent de répondre aux enjeux uniques de ses régions, de ses travailleurs et de ses industries. La FCCQ aimerait donc voir cette entente être prolongée afin d'adresser les enjeux saisonniers de main-d'œuvre qui se sont également accrus en raison du phénomène général de rareté de main-d'œuvre.

La FCCQ privilégie également le recours à des mesures offrant des solutions à plus long terme face à ces enjeux. Particulièrement, le recours au maillage entre les entreprises nécessitant des travailleurs saisonniers ou ayant des besoins de productions fluctuant au cours des saisons afin de partager de la main-d'œuvre nous semble une avenue particulièrement prometteuse.

Le gouvernement pourrait permettre le financement d'initiatives facilitant la mise en place d'agents coordonnateurs dans les régions concernées. En plus de permettre ce maillage, ces agents-coordonnateurs seraient particulièrement bien placés afin de colliger davantage d'informations quant au marché du travail. D'ailleurs, le réseau des chambres de commerce de partout au Canada, et particulièrement au Québec, serait un excellent véhicule pour la mise en place d'un tel programme en raison de son lien étroit avec les entreprises, mais également l'ensemble des partenaires du marché du travail.

La FCCQ recommande donc de :

- **Mettre en place des agents-coordonnateurs afin d'organiser le partage de main-d'œuvre dans les régions ayant de forts taux d'emplois saisonniers.**
- **Pérenniser le financement du programme de soutien aux travailleurs saisonniers.**

Aide aux entreprises et aux secteurs économiques en difficulté

Analyse des programmes d'aide du gouvernement fédéral

Lorsque la pandémie de COVID-19 a frappé le Canada, le gouvernement fédéral a mis sur pied différents programmes afin d'aider la population à passer à travers la crise. Certains de ces programmes visaient la survie des entreprises québécoises et canadiennes. Deux ans après la crise, il est maintenant reconnu que ces programmes d'aide ont été vitaux pour que les entreprises puissent non seulement survivre à la crise économique, mais aussi avoir la chance de reprendre leurs activités et de participer à la relance économique canadienne.

Cependant, certains programmes ont été élaborés avec des dispositions qui, de l'avis de la FCCQ, ont rendu ou rendent l'aide aux entreprises plus complexe qu'elle n'a besoin d'être. Le premier exemple de ce cas est l'aide d'urgence du Canada au loyer commercial (AUCLC). Ce programme, bien que nécessaire, a rencontré des complications et possédait des dispositions le rendant non-accessible à une proportion importante des entreprises québécoises et canadiennes qui, selon l'intention du programme, auraient dû l'être. À la lumière de cette injustice, le gouvernement du Canada a corrigé la situation en remplaçant ce programme par la subvention d'urgence du Canada pour le loyer (SUCL), qui est beaucoup plus adapté à la réalité des entreprises. Or, le fait demeure que beaucoup d'entreprises qui auraient dû recevoir de l'aide au début de la pandémie n'en ont pas reçu, ce qui les place présentement dans une position financière précaire et limite leur capacité de redémarrage. La FCCQ souhaite voir le gouvernement du Canada adresser les besoins de ces entreprises en leur permettant de toucher de manière rétroactive l'aide offerte par la SUCL qu'elles auraient dû recevoir durant les premiers mois de la pandémie.

Un autre programme d'aide qui mérite d'être modifié est le compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC). Ce programme a été plus que vital pour la survie de plusieurs entreprises québécoises et canadiennes. Cependant, cette aide consiste en un prêt sans intérêt jusqu'au 31 décembre 2022 avec un intérêt de 5% sur le solde après cette date. Toujours selon les paramètres du CUEC, les entreprises qui auront remboursé 67 % du prêt avant cette date n'auront pas à rembourser le solde de leur prêt, dont la date limite est le 31 décembre 2025. Cependant, il est clair que certains secteurs de l'économie ont été plus impactés que d'autres par la crise sanitaire ainsi que les mesures qui ont été mises en place pour freiner la propagation de la COVID-19; ces secteurs auront vraisemblablement besoin de plusieurs années supplémentaires pour revenir au niveau de prospérité pré-pandémie. Ce sont ces entreprises le plus durement touchées qui auront des difficultés à rembourser leur prêt de manière à profiter de l'exonération prévue au programme. Ce seront donc aussi ces entreprises qui devront payer des intérêts qui les empêcheront de retrouver rapidement leur santé financière. La FCCQ souhaite voir le gouvernement du Canada repousser les échéances du CUEC de 2 ans afin d'aider les entreprises les plus touchées à rembourser les prêts lorsque leurs situations financières leur permettront de le faire sans accumuler une large dette et sans compromettre leur viabilité à long terme.

Enfin, tel que mentionné plus tôt, la FCCQ a salué la décision du gouvernement du Canada de faire évoluer les programmes d'aide aux entreprises vers une aide plus ciblée aux secteurs qui en ont le plus besoin. Elle souhaite cependant que cette aide se manifeste rapidement et avec le moins d'obstacles administratifs pour les entreprises concernées.

La FCCQ recommande donc de :

- **Permettre aux locataires commerciaux de bénéficier de la SUCL pour tous les mois où ils y ont été admissibles depuis le début de la crise et pour lesquels ils n'ont pas pu recevoir l'AUCLC;**
- **Repousser de deux ans les dates pour l'exonération du solde et pour le remboursement des sommes obtenues par le CUEC;**
- **S'assurer que la SUCL et les autres formes d'aide provenant du gouvernement du Canada soient versées rapidement et avec le moins de démarches administratives possible pour les entrepreneurs.**

Aide à l'industrie du transport aérien et à l'aéronautique

Lors du budget de 2021-2022, le gouvernement du Canada a adéquatement constaté l'impact que la pandémie a eu sur l'industrie aérospatiale. La FCCQ était contente de retrouver de l'aide pour cette industrie sous la forme de 250 M\$ sur trois ans aux organismes de développement régional pour la mise en œuvre d'initiatives de relance régionale de l'aérospatiale centrées sur l'amélioration de la productivité, la volonté de renforcer les capacités de commercialisation et l'amélioration environnementale de leurs activités et leurs produits. Elle fut aussi contente de constater que l'industrie aérospatiale est une des industries concernées par l'ajout de 7,2 G\$ au Fonds stratégique pour l'innovation.

Cependant, le budget 2021-2022 ne fait état d'aucune somme accordée aux grands aéroports canadiens, ce qui contraste avec l'aide accordé par le gouvernement du Canada aux plus petits aéroports régionaux. Il est important de rappeler que les grands aéroports canadiens n'ont pas été épargnés par la pandémie, et que ces derniers ont des besoins d'ordre financiers et en immobilisation à adresser afin de pouvoir recommencer à offrir un niveau de service comparable à leur situation prépandémique.

La FCCQ recommande donc de :

- **Répondre financièrement aux besoins en immobilisation des grands aéroports canadiens, à l'instar des sommes offertes pour les petits aéroports régionaux.**
- **Pérenniser l'aide financière accordée à l'industrie aérospatiale dans le budget 2021-2022 et s'assure que cette aide soit versée rapidement et avec le moins de démarches administratives possibles pour les entreprises concernées.**

Innovation, sciences et développement économique

Soutien financier aux entreprises en croissance

Selon les données du ministère de l'Économie et de l'Innovation, depuis les dix dernières années, la part du Québec dans les investissements canadiens se maintient autour de 30 %. Une part de 32 % des investissements a bénéficié aux premiers stades de développement des entreprises : le prédémarrage, démarrage, post-démarrage et développement/croissance.

Selon les données du Réseau Capital, le Québec traverse une période favorable depuis quelques années, tant pour le capital de croissance que pour le capital de développement. Pour ces deux formes de capital, la croissance du nombre de transactions indique un marché actif.

Les institutions financières québécoises publiques comme Investissement Québec, parapubliques comme la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ) et privées, de même que les fonds fiscalisés multiplient les initiatives pour élargir l'offre de financement aux entreprises. Du côté fédéral, la Banque de développement du Canada (BDC) est un joueur important.

L'ensemble de ces résultats et de ces initiatives amène à penser que, globalement, l'offre de capital et d'instruments de financement aux entreprises est adéquate. Toutefois, si on s'attarde à chacun des stades dans le cycle de vie d'une entreprise, il appert qu'il subsiste une faiblesse de l'offre de capital s'adressant aux entreprises au stade de croissance, après le démarrage et avant qu'elles intéressent les fonds de capital de risque. À ce stade, l'entrepreneur a réussi sa preuve de concept, possiblement à l'aide d'un incubateur, de subventions publiques ou de financement provenant d'un ange investisseur. L'entreprise a gagné une poignée de clients initiaux, mais n'a pas encore assez de revenus récurrents pour intéresser un fonds de capital de risque. Elle doit investir pour accroître sa capacité de production et de distribution. Il appert que l'offre de capital s'adressant aux entreprises à ce stade est insuffisante.

Dans son budget 2021-2022, le gouvernement du Canada a décidé d'augmenter le financement annuel du Programme de financement des petites entreprises du Canada de 560 M\$. Bien que la FCCQ appuie cette mesure, il est important de rappeler que ce programme propose du capital autant aux entreprises en démarrage qu'à celle en croissance; il est donc raisonnable de penser que cette mesure ne viendra pas combler le besoin de capital de croissance pour les entreprises québécoises et canadiennes aussi bien qu'une offre de capital dédiée exclusivement aux entreprises en croissance.

La FCCQ recommande donc au gouvernement du Canada de :

- **Augmenter l'offre de capital pour appuyer les entreprises au stade de croissance, après le démarrage et avant qu'elles n'intéressent les fonds de capital de risque.**
- **S'assurer que l'offre de capital soit disponible facilement et rapidement.**

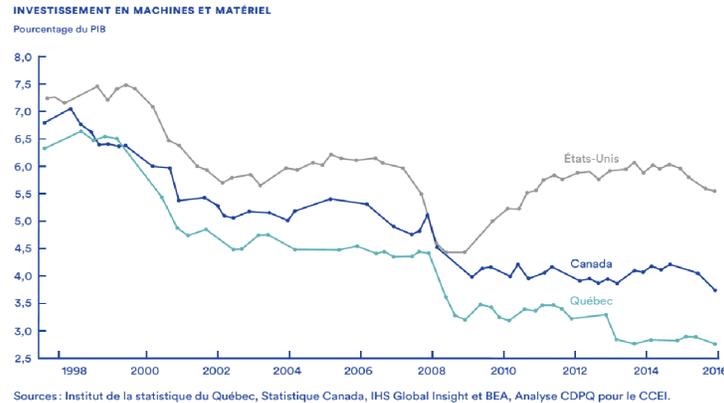
Intensité technologique et compétitivité

Les gains de productivité sont déterminés par une série de facteurs, dont l'innovation. Celle-ci est portée entre autres par la recherche et développement (R&D), mais aussi par d'autres facteurs plus difficiles à mesurer.

Les gouvernements focalisent surtout sur les résultats, les capacités et les efforts en R&D plutôt que sur l'ensemble des moyens de réaliser des gains de productivité. Or, seulement 3 % des entreprises absorbent 90 % de tous les crédits d'impôt à la recherche appliquée. En outre, parce que ces programmes sont complexes, seulement 4 % des PME s'en prévalent. Pourtant les PME sont les principaux acteurs du développement économique au Québec et au Canada.

En ne misant que sur la recherche et développement, la stratégie du gouvernement oublie un pan entier, peut-être plus important encore, de la réalité des entreprises afin d'accroître leur productivité : adopter de meilleures technologies existantes. En effet, si l'innovation permet de développer de nouveaux produits ou de nouvelles façons de faire au Québec et au Canada, c'est l'adoption de différentes technologies par l'ensemble des petites entreprises qui, par la suite viendra aider à augmenter la productivité de l'économie canadienne. Cette réalité est encore plus vraie dans les secteurs primaires et secondaires, où les nouvelles technologies plus productives peuvent être développées à l'étranger, mais leur adoption par les compagnies d'ici sera néanmoins bénéfique. En ne misant que sur l'innovation comme stratégie de développement, le gouvernement laisse des gains de productivité potentiels sur la table.

La figure qui suit permet d'apprécier de manière synoptique l'écart significatif qui existe dans le niveau d'investissement en machines et matériel en pourcentage du PIB au Québec par rapport à ses principaux concurrents.¹



On constate que l'écart se creuse depuis près de 20 ans maintenant entre le Canada et les États-Unis et encore plus entre les Québec et les États-Unis où il est de presque 4 %. Ceci explique en bonne partie la faiblesse de la productivité des travailleurs québécois et canadiens. Si les investissements en machines et matériel en pourcentage du PIB ont chuté en 2008 en raison de la crise financière, on voit qu'aux États-Unis ils ont retrouvé des niveaux à 2007 alors que le Canada et le Québec piétinent, voire continuent de s'enfoncer. Ajoutez à cette conjoncture la réforme fiscale américaine de 2018 et les perspectives s'assombrissent. Des correctifs s'imposent. De toute évidence, les entreprises ont besoin de stimuli pour augmenter leurs investissements.

Dans son budget 2021-2022, le gouvernement du Canada accorde 1,4 G\$ sur quatre ans à Innovation, Sciences et Développement économique Canada et 2,6 G\$ à la Banque de développement du Canada afin d'aider les petites et moyennes entreprises à financer l'adoption de technologies numériques. Bien que l'adoption des technologies numériques soit un bon moyen pour accroître la productivité des petites et moyennes entreprises, ce n'est pas le seul. En effet, les entreprises bénéficieraient également d'un gain de productivité en adoptant des technologies déjà existantes et ne relevant pas du domaine numérique. Devant le retard de productivité qu'affichent les entreprises québécoises et canadiennes, la FCCQ est d'avis que le gouvernement doit encourager ces dernières à innover et adopter toutes les technologies possédant un potentiel de productivité accrue.

Pour finir, un des grands freins à l'innovation au Québec et au Canada demeure la difficulté pour les entreprises québécoises et canadiennes à commercialiser leurs innovations. En effet, la complexité de cette tâche représente une barrière à l'atteinte des pleins potentiels des innovations, pouvant parfois démotiver les entreprises à innover en premier lieu. Pour la FCCQ, il est clair que le gouvernement du Canada a un rôle à jouer afin de retirer les barrières et embûches à l'innovation au pays.

La FCCQ recommande donc au gouvernement du Canada de :

- **Instaurer un crédit d'impôt à la modernisation de la production permettant d'adopter des technologies existantes afin d'améliorer significativement la productivité des entreprises, en complément du crédit d'impôt à la recherche scientifique et développement expérimental (RS&DE).**
- **Mettre sur pied un plan d'action gouvernemental dont l'objectif serait de favoriser la commercialisation des innovations sur la scène nationale et internationale.**

1 Conseil consultatif sur l'économie et l'innovation, septembre 2016, tableau 6.

Répondre aux besoins de conversion technologique des entreprises manufacturières

On le remarque depuis plusieurs années maintenant, le secteur manufacturier revient au centre de l'intérêt des nations industrialisées. À l'image de l'Allemagne et Industry 4.0, des États-Unis avec Manufacturing USA ou encore la France et Industrie du futur, le Canada n'est pas en reste avec la Supergrappe de la fabrication de pointe, sans oublier le Québec et ses Manufacturiers innovants. Par ailleurs, à l'instar de Made in China 2025, des nations considérées comme émergentes, il y a encore quelques décennies, se retrouvent aujourd'hui au premier plan de la course internationale vers la transition numérique du secteur manufacturier.

Comme cela a été le cas lors des trois précédentes révolutions industrielles, à l'aube de l'avènement de ce qui est communément appelé le 4.0, les entreprises manufacturières mondiales, et notamment au Canada, ont besoin de s'adapter plus que jamais. Le gouvernement doit se donner pour mission d'accélérer la croissance de la productivité de nos entreprises, en misant sur une meilleure intégration des technologies existantes tout en créant de nouvelles opportunités d'innover.

Cette aide devrait passer par une sensibilisation des manufacturiers à travers le pays ainsi que par des programmes et des mesures fiscales. Les programmes existants du gouvernement fédéral restent trop méconnus des manufacturiers. Les acteurs de l'écosystème tendent à ne pas se retrouver dans la multiplication des outils, des véhicules financiers et autres mesures d'accompagnement. Une intégration et une simplification des mesures permettraient une communication plus simple, plus directe, et plus compréhensible pour les manufacturiers. À titre d'exemple, le crédit RS&DE étant souvent bien connu, il pourrait être utilisé comme véhicule pour intégrer le 4.0 et ainsi considérer l'innovation pour devenir l'IRS&DE.

La FCCQ recommande donc au gouvernement de :

- **Clarifier, simplifier, intégrer et faire connaître l'offre de soutien du gouvernement fédéral aux entreprises manufacturières;**
- **Développer un plan de match pour le secteur manufacturier qui favoriserait les investissements en fabrication avancée, le rehaussement de la valeur ajoutée et de l'intensité technologique des produits, ainsi que dans les actifs intangibles, afin de relever le défi de l'arrivée du numérique dans l'économie manufacturière**
- **Développer, par le biais des sociétés d'État financières, de nouveaux mécanismes financiers et/ou mesures subventionnaires permettant de répondre à la contrainte du retour sur l'investissement numérique plus long (3 à 5 ans) et de protéger les liquidités des entreprises.**

Cybersécurité et protection des données

La FCCQ a publié en novembre 2021 une nouvelle [étude](#) exhaustive sur deux facettes de la transformation numérique des entreprises : le défi croissant posé par les cybermenaces et les opportunités nouvelles créées par la valorisation des données.

Le résultat de notre nouvelle étude est clair : tant les entreprises que le gouvernement doivent se doter dès maintenant de mesures de prévention des cybermenaces. Ce n'est plus une question de savoir si une entreprise sera l'objet d'une cyberattaque, mais bien de quand elle sera attaquée, si ce n'est pas déjà arrivé. Au Québec, près de la moitié des entreprises sont conscientes d'avoir fait l'objet d'une ou de plusieurs cyberattaques. Cependant, le tiers de ces entreprises admettent ne pas avoir consacré de ressources afin de connaître leurs vulnérabilités et leurs risques. Pourtant, la vitesse d'évolution des techniques d'attaque rend nos entreprises de plus en plus vulnérables et ça ne concerne pas seulement le domaine de la haute technologie : le manufacturier, la logistique, le commerce de détail et la santé sont eux aussi ciblés par les cybercriminels.

Pour faire face à ces nouveaux défis, la FCCQ recommande aux entreprises d'appliquer dès maintenant les pratiques exemplaires en matière de cybersécurité, par exemple en se dotant d'un plan d'intervention et en formant adéquatement et continuellement leurs employés. Des investissements en infrastructures technologiques de cybersécurité sont également requis.

Tant dans le cas de la cybersécurité que de la protection des données, le gouvernement du Canada dispose des leviers financiers et fiscaux qui peuvent rendre accessibles les investissements que devront faire les entreprises dans les prochaines années. Comme en témoigne notre étude, la prise de conscience des entreprises quant à l'importance de ces nouvelles réalités est bien amorcée, mais il faut maintenant leur donner les moyens de prendre ce virage rapidement et avec le moins d'impact possible sur leur capacité financière.

La FCCQ recommande donc au gouvernement du Canada de :

- **Instaurer un crédit d'impôt pour inciter les entreprises québécoises et canadiennes à réaliser des investissements en cybersécurité et protection des données.**

Développement régional

Mobilité durable

Pour la FCCQ, la mobilité durable permet non seulement de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES), mais amène également des occasions de création de richesse. Au Québec, les défis en matière de mobilité durable sont nombreux et des investissements massifs provenant de tous les ordres de gouvernement pour répondre à ces enjeux sont primordiaux. Les coûts de congestion chiffrés en milliards nuisent considérablement à l'économie, notamment à la productivité des entreprises, et les solutions favorisant la fluidité des déplacements, que ce soit pour les personnes ou les marchandises, doivent être priorisées.

En février 2021-2022, le gouvernement a annoncé qu'il allouerait près de 15 G\$ pour le développement de nouveaux projets de transport en commun ainsi que pour l'électrification des infrastructures existantes. Toutefois, que ce soit pour des projets majeurs en modes lourds ou pour l'acquisition d'autobus électriques, le Québec a des besoins importants en développement certes, mais aussi en rattrapage du maintien des actifs concernant ses infrastructures de transport collectif. Or, la crise de la COVID-19 aura amené des pertes de revenu substantielles causées par la baisse considérable de l'achalandage et des déplacements limités. Cette réalité rend encore plus complexe pour les sociétés de transport de répondre aux exigences d'entretien de leurs immobilisations.

La FCCQ recommande donc au gouvernement de :

- **Augmenter les sommes comprises dans le Fonds permanent pour le transport en commun afin de prendre en compte les besoins de maintien d'actifs en transport en commun et aider à combler l'écart de rattrapage dans les investissements à réaliser tout en s'assurant de maintenir le niveau de service et de sécurité requis au sein de leurs infrastructures;**
- **Faire en sorte que le Québec ait sa juste part pour répondre aux besoins en termes de transport en commun des grandes villes du Québec.**

D'autres projets interurbains sont nécessaires au développement économique du Québec et de ses régions. En 2015, VIA Rail a présenté un projet de liaison ferroviaire reliant plus efficacement en voies dédiées les villes canadiennes de Windsor, Toronto, Ottawa, Montréal et Québec pour le transport des passagers.

Ce projet amènerait non seulement une connexion plus rapide entre les villes, mais des gains de productivité pour les employés qui se déplacent régulièrement entre les principales villes, notamment entre Montréal et Québec. Le projet a également bénéficié de l'appui conjoint des élus et communautés d'affaires de Trois-Rivières et Drummondville, des gouvernements du Québec et de l'Ontario, des villes de Montréal, Toronto et d'Ottawa ainsi que la Chambre de commerce du Montréal métropolitain.

Le gouvernement fédéral a annoncé dans son budget 2021-2022 un financement de près de 491 M\$ sur six ans pour des investissements en matière d'infrastructure ayant comme but de soutenir la réussite du projet. Or, en plus de ne pas être dirigé directement à la réalisation du projet, ce financement est loin d'être suffisant pour réellement aider la réalisation du projet selon l'échéancier du gouvernement, c'est-à-dire avant 2030, lorsque le gouvernement lui-même a estimé le coût du projet entre 6 et 12 G\$.

La FCCQ appuie fortement le projet de TGF entre Toronto et Québec puisqu'elle considère que ce projet apportera de grands bénéfices sur plusieurs plans, notamment au niveau de la création d'emplois et du développement économique dans les régions concernées, des développements d'opportunités d'affaires pour les entreprises touristiques, de l'optimisation du réseau d'infrastructures de la région et de la réduction importante de GES qui en résultera. Elle presse donc le gouvernement d'accorder le financement nécessaire à sa réalisation afin que le projet puisse se réaliser le plus tôt possible.

La FCCQ recommande donc de :

- **Approuver le financement global l'ensemble du projet de TGF de VIA Rail Canada et d'entreprendre sa réalisation dans les plus brefs délais.**
- **Donner la priorité au projet de TGF et à d'autres services de train de passagers, comme étant essentiels à l'atteinte de nos objectifs climatiques.**
- **Élaborer une stratégie pour étendre le service de TGF au-delà du projet actuel Toronto-Québec.**

Chemins de fer d'intérêt local

Les chemins de fer d'intérêt local permettent un trafic en partance ou à destination des lignes ferroviaires principales, un volume qui est à l'origine de plus de 20 % du trafic de wagons de marchandises chargés du CN et du CP.

Les chemins de fer d'intérêt local constituent une importante infrastructure pour le développement économique régional. En Gaspésie, l'usine LM WindPower exportera 600 pales d'éoliennes dans les prochaines années vers les États-Unis et a doublé son nombre d'employés. Ciment McInnis commence à exporter des milliers de tonnes de ciment. L'industrie touristique ne cesse d'augmenter son achalandage depuis les trois dernières années avec une augmentation de 16% en 2016. Les ports de mer ont été reconnus zones industrialo-portuaires. Ces quatre développements ont pour point commun la voie ferrée. La FCCQ reconnaît l'importance du chemin de fer de la Gaspésie en tant qu'infrastructure stratégique pour le développement économique de la région. Plusieurs autres chemins de fer d'intérêt local sont en opération dans la plupart des régions du Québec.

Dans son mémoire présenté dans le cadre de l'examen sur la Loi sur les transports au Canada, l'Association des chemins de fer du Canada (ACFC) cite la connectivité de la chaîne d'approvisionnement, l'emploi, la compétitivité économique régionale et la réduction des externalités négatives associées au transport routier, y compris les émissions, l'usure des routes et la congestion, comme motifs d'investir dans les chemins de fer d'intérêt local. Le transport de marchandises doit tendre à utiliser des modes de transport moins émetteurs de gaz à effets de serre.

Le principal enjeu pour les chemins de fer d'intérêt local est l'accès au financement d'immobilisations. Une augmentation des investissements de capitaux dans l'infrastructure des chemins de fer d'intérêt local pourrait améliorer la sécurité et diminuer l'impact environnemental.

La réponse du Canada aux besoins des chemins de fer d'intérêt local en matière de financement d'immobilisations tire de l'arrière si l'on considère le nombre de programmes nationaux et étatiques offerts aux États-Unis.

La FCCQ demande donc au gouvernement du Canada de :

- **Créer un programme de financement des immobilisations accessibles pour les chemins de fer d'intérêt local, comme le Chemin de fer de la Gaspésie.**

Investissements dans les aéroports régionaux

Les infrastructures aéroportuaires sont essentielles au développement économique. Les aéroports régionaux et locaux peuvent recevoir des fonds du gouvernement fédéral par le biais du Programme d'aide aux immobilisations aéroportuaires de même que pour le financement d'ouvrages liés à la sécurité comme des pistes et des voies de circulation. Toutefois, selon une analyse effectuée par le Conference Board, ces programmes ne répondent pas aux besoins des petits aéroports.

Actuellement, plusieurs aéroports québécois ont besoin d'être modernisés. En fait, la capacité actuelle de certaines infrastructures pose des limites ponctuelles ou saisonnières dans la desserte aérienne de certaines régions (besoins dans la réfection des pistes, équipements, allongements des pistes, équipements, etc.)

En plus de devoir s'autofinancer, les administrations aéroportuaires doivent payer un loyer au gouvernement fédéral (baux de longue durée, loyer progressif allant jusqu'à 12% du revenu). Ce modèle a pour effet d'augmenter les tarifs, nuisant ainsi à la compétitivité de la desserte régionale.

Le gouvernement fédéral devrait donc envisager une réduction des charges imposées (loyer et taxes) aux administrations aéroportuaires, aux transporteurs et aux voyageurs en fonction des retombées économiques globales que ces allègements de charge généreraient.

La FCCQ demande au gouvernement du Canada de :

- **Revoir le Programme d'aide aux immobilisations aéroportuaires dans une optique d'amélioration de la qualité des aéroports régionaux, d'expansion du service aérien dans les régions et de développement économique (programme qui répond davantage aux besoins des petits aéroports, augmenter l'accès aux programmes, alléger les procédures administratives, orienter l'argent vers des investissements en infrastructures);**
- **S'assurer que les infrastructures aéroportuaires dont le gouvernement du Canada demeure propriétaire dans certaines régions soient entretenues et améliorées, lorsqu'elles contribuent significativement au développement de ces régions;**
- **Réduire les charges (loyer et taxes) imposées aux administrations aéroportuaires, aux transporteurs et aux voyageurs ;**
- **S'assurer que les taxes et frais perçus dans l'industrie y soient réinvestis en totalité**
- **Appuyer les administrations aéroportuaires afin qu'elles puissent réduire ou éliminer les frais qu'elles imposent aux transporteurs et voyageurs des régions.**

Transports

Déglaçage des voies maritimes

Chaque année, des centaines de navires marchands empruntent le Saint-Laurent et le Saguenay pour connecter des usines dans les secteurs de l'extraction de minerais, de la première transformation de l'aluminium (Alcoa, Alouette, Rio Tinto) et du raffinage de pétrole (Valero) à leurs sources d'intrants ou leurs clients. Les entreprises qui exploitent ces usines sont souvent des employeurs majeurs de leur communauté. Ces dernières années, à l'occasion d'hivers plus froids, plusieurs navires sont restés prisonniers des glaces pour une durée supérieure à la norme du service de la Garde côtière canadienne (GCC), en raison de l'indisponibilité des brise-glaces.

Cette situation cause préjudice aux entreprises, notamment dans le secteur de l'extraction et de la transformation des métaux, qui attendent des intrants essentiels à leur exploitation, ou qui se sont engagées à expédier leur production à leurs clients dans des délais contractuels.

À l'hiver 2019, un embâcle aux environs de Sorel-Tracy et du Lac St-Pierre a interrompu la navigation, retenant 5 navires au port de Montréal. Pour défaire l'embâcle qui préoccupe les autorités en ce moment, il a fallu réquisitionner les brise-glaces qui sont affectés à la rivière Saguenay et au fleuve à la hauteur du Bas-Saint-Laurent. Ceci a eu pour conséquence d'immobiliser la navigation sur le Saguenay, notamment pour réapprovisionner l'usine de Rio Tinto. Si l'indisponibilité de brise-glaces obligeait une aluminerie à interrompre sa production, la redémarrer coûterait des dizaines de millions de dollars.

Des événements du genre se reproduisent pratiquement chaque hiver. Des demandes sont répétées depuis 2016 au gouvernement fédéral pour moderniser la flotte de brise-glaces par tous les acteurs du secteur. La flotte de brise-glaces de la Garde côtière canadienne (GCC) est vétuste. Avec un âge moyen de 37 ans, le gouvernement du Canada en a déjà étiré l'espérance de vie. Au moins un brise-glace doit maintenant être mis hors service chaque année, durant l'hiver, pour subir des travaux majeurs. Cette vétusté met en péril la disponibilité du service, avec des conséquences économiques graves.

Pour la FCCQ, la gestion du risque d'indisponibilité des brise-glaces que fait le gouvernement du Canada, par le truchement de Pêches et Océans Canada et de la Garde-Côtière canadienne, paraît inadéquate. Par exemple, s'il survient une indisponibilité du service, les conséquences économiques pour l'industrie minière et la région du Saguenay pourraient être graves. La vitalité des ports de Montréal et de Québec dépend de la qualité du service de déglacage. Le risque d'indisponibilité des brise-glaces pourrait amener des promoteurs à remettre en question des investissements importants s'il n'est pas possible de garantir l'ouverture de la voie maritime du St-Laurent et du Saguenay toute l'année.

Une mission fondamentale de l'État à l'égard du développement économique consiste à fournir aux entreprises, notamment industrielles, des infrastructures de transport efficaces. Le service de brise-glace représente un bel exemple de cette mission.

La FCCQ demande au ministre des Finances de :

- **Prévoir dans son budget une somme suffisante pour permettre à la GCC de rehausser le niveau de disponibilité de la flotte de brise-glaces du Saint-Laurent afin que le niveau de service offert soit conforme au niveau de service cible de la GCC.**

Construction navale

En 2019, le gouvernement a annoncé l'ouverture d'un processus compétitif pour ajouter un troisième chantier maritime à la Stratégie nationale de construction navale (SNCN), afin, justement, de construire jusqu'à trois brise-glaces lourds destinés à la navigation sur le Saint-Laurent. Ce troisième joueur serait selon toute vraisemblance Chantier Davie. D'abord, pour se qualifier, les entreprises doivent déjà avoir construit un navire de plus de 1 000 tonnes. Ensuite, parce que Chantier Davie détient 50% de la capacité de production au pays, et enfin, parce que ce chantier a déjà fait ses preuves à plusieurs reprises en ce qui concerne l'innovation, les délais et la qualité de la production par les hommes et les femmes qui y œuvrent. Cependant, le tout a été stoppé net au moment même du déclenchement de la campagne électorale de 2019 et il n'a pas été possible de terminer le processus en raison d'une plainte déposée par un chantier ontarien, Heddle Marine, qui œuvre dans le secteur de la réparation. Ce chantier a d'ailleurs retiré sa plainte à la suite du déclenchement de la campagne électorale de 2019. Le processus semble paralysé depuis.

La SNCN ne contracte qu'avec la Irving Shipbuilding Inc. située à Halifax, et la Seaspan's Vancouver Shipyards depuis son instauration en 2010. Le montant total étant initialement estimé à 33 G\$ pour les 30 prochaines années, les carnets de commandes des deux contractants débordent, ce qui engendre des retards et des dépassements de coûts importants. Le Canada a donc besoin plus que jamais de trois chantiers maritimes d'envergure, et ce, minimalement jusqu'en 2030.

Le Québec compte sur des chantiers navals reconnus pour leur expertise et la livraison de qualité de leurs projets. Le potentiel en cette matière à exploiter en sol québécois est considérable et le gouvernement fédéral devrait réserver un traitement équitable aux principaux chantiers navals à travers le pays dans sa Stratégie nationale de construction navale (SNCN).

Comblent les besoins canadiens en navires est non seulement déterminant, mais dans un contexte de rareté de main-d'œuvre notamment dans l'industrie maritime, les chantiers maritimes doivent être en mesure de maintenir ses travailleurs et leur expertise au sein de leur entreprise, notamment Davie.

Tous les partis politiques fédéraux ont promis une place au Chantier Davie pendant la campagne électorale de 2019. Notons que l'Assemblée nationale du Québec a aussi adopté à l'époque une motion à l'unanimité pour demander au gouvernement fédéral d'ajouter la Davie à la stratégie navale.

La FCCQ demande donc au gouvernement du Canada de :

- **Accorder une place importante et un traitement équitable aux chantiers maritimes québécois dans sa Stratégie nationale de construction navale (SNCN).**

Corridors de commerce

Dans son budget 2021-2022, le gouvernement du Canada investit 1,9 G\$ afin de reconstituer le Fonds national de corridors commerciaux, et prévoit des investissements supplémentaires de 2,7 G\$ provenant de partenaires publics et privés.

Le gouvernement fédéral devrait accorder une attention particulière au corridor Ontario-Québec, notamment en ce qui a trait aux infrastructures de transport liées au fleuve Saint-Laurent ainsi qu'au support des innovations en matière de transport. Il devra financer adéquatement les projets nécessaires au développement de ce corridor stratégique pour l'économie québécoise et canadienne.

En ce sens, l'initiative de la Porte continentale et du corridor de commerce Ontario-Québec présentée il y a quelques années n'a pas eu droit au même traitement que des initiatives similaires, comme l'Initiative de la Porte et du Corridor de l'Asie-Pacifique (IPCAP). Cette dernière a d'ailleurs bénéficié d'investissements importants pour 47 projets d'infrastructures stratégiques de transport évaluées à plus de 3,5 G\$, en partenariat avec les provinces. Compte tenu du déploiement à venir Projet Saint-Laurent du gouvernement du Québec, soit le volet maritime, les nouvelles sommes disponibles prévues au Fonds national des corridors de commerce devraient être octroyées en priorité aux infrastructures de transport du corridor de commerce lié au fleuve et golfe Saint-Laurent, ainsi qu'au Nord québécois.

La FCCQ demande au gouvernement du Canada de :

- **Procéder rapidement aux annonces des investissements en infrastructures liées au Fonds national des corridors commerciaux, et de prioriser le développement du corridor commercial du fleuve, du golfe Saint-Laurent et du Nord québécois.**

Encourager la participation du capital privé et institutionnel pour la réalisation des projets d'infrastructures publiques

Le partenariat public-privé (PPP) est un mode de financement par lequel une autorité publique fait appel à des prestataires privés pour financer et gérer un équipement assurant ou contribuant au service public. Le partenaire privé reçoit en contrepartie un paiement du partenaire public ou des usagers du service qu'il gère. Ce mode de financement est présent dans de nombreux pays sous des formes variées. En 2012, le marché des partenariats public-privé dans le monde pour des projets d'un montant supérieurs à 20 M\$ a représenté 86 G\$.

Le Canada compte plusieurs réalisations en mode PPP. En 2017, la société d'État PPP Canada avait réalisé pas moins de 25 infrastructures vastes et complexes dont les coûts en capitaux combinés dépassaient les 6,6 milliards de dollars en huit ans, ce qui a permis de réaliser des économies d'environ 1,9 G\$ comparativement aux approches d'approvisionnement traditionnelles. Il est à souhaiter que la Banque de l'Infrastructure du Canada, qui succède en quelque sorte à PPP Canada, utilise ses leviers financiers pour encourager l'utilisation des PPP dans un grand nombre de projets qu'elle cofinancera. Le gouvernement fédéral estime à 180 G\$ les investissements requis en infrastructures au Canada d'ici 2028.

Le Québec compte une longue expérience dans la réalisation de projets en PPP, avant même la naissance de cet acronyme. En effet, dans les années 1980 et 1990, de nombreux projets de production d'eau potable et d'assainissement des eaux ont été réalisés sous forme de BOT (Built Operate and Transfer) et de BOOT (Built Own Operate and Transfer), les arrangements précurseurs aux PPP. Plus récemment, le Centre universitaire de santé McGill a été réalisé en PPP avec succès, de même que le vaste chantier de construction du nouveau pont Champlain.

Le Québec possède donc une expérience et une expertise dans la réalisation de grands projets en PPP. Ce savoir-faire se retrouve notamment au sein de la Société québécoise des infrastructures (SQI) qui permet d'appuyer les ministères qui font le choix des PPP. Cette formule offre des avantages indéniables lorsque les conditions de succès sont réunies. Les PPP permettent notamment de réaliser de grands projets de façon autonome, le risque d'exécution étant assumé par l'agence d'exécution, libérant ainsi les instances publiques de la nécessité d'en faire le suivi au quotidien pour se concentrer sur les livrables. Les projets de construction, notamment dans le secteur des transports, se prêtent généralement très bien à cette manière de procéder.

De ce fait, la FCCQ recommande au gouvernement fédéral de :

- **Encourager ses ministères, organismes et la Banque des infrastructures du Canada à privilégier l'approche PPP lorsque les conditions propices sont réunies.**
- **Encourager les municipalités à privilégier l'approche PPP lorsque les conditions propices sont réunies.**

Autres mesures sectorielles

Le présent mémoire a jusqu'ici permis à la FCCQ de faire connaître au gouvernement ses recommandations sur un ensemble de grands thèmes et enjeux relatifs à la réalité des entreprises québécoises. Or, chaque secteur de l'économie québécoise rencontre des problématiques qui leur sont propres. Ainsi, dans cette section, la FCCQ souhaite présenter au gouvernement une série de recommandations visant à adresser des enjeux spécifiques dans certains secteurs de l'économie québécoise et qui n'ont pas été mentionnés jusqu'à présent.

Santé

Ajustement des contraintes au financement

- **Réviser la Loi canadienne sur la santé afin de permettre aux organismes et entreprises du secteur privé de fournir des services de santé compris dans le panier des services de santé assurés, opérant à l'intérieur de paramètres définis par des politiques publiques, y compris au niveau de la tarification de certains frais accessoires.**

Projet national d'assurance-médicaments

- **Assurer une participation volontaire des provinces avec pleine compensation en cas de retrait**
- **Établir les grands principes d'un régime national en se basant sur l'expérience du Québec (partage des coûts, contribution maximale, adhésion obligatoire, formulaire complet et équitable, accès aux médicaments innovants) ;**
- **Assurer la mise en œuvre de la Stratégie nationale pour les médicaments coûteux pour les maladies rares et s'assurer qu'elle respecte les compétences des provinces en matière de santé.**

Assurer un approvisionnement durable en médicaments et produits médicaux

- Investir dans l'infrastructure pharmaceutique existante au Québec (soutien à la production locale des manufacturiers, soutien à l'augmentation des stocks de médicaments essentiels, crédits d'impôt et/ou subventions pour la modernisation ou l'expansion des établissements de fabrication au Québec, etc.)
- Soutenir la production locale de produits médicaux.

Ressources naturelles

Mines

- Renouveler le régime des actions accréditatives pour une période minimale de trois ans.
- Mettre en place des fonds dédiés au financement à long terme de projets d'infrastructures (transports, énergétiques, services) qui améliorent l'accès au territoire, aux projets de ressources naturelles ainsi qu'aux communautés dans les régions du Nord.
- Mettre en place des mesures fiscales favorisant le développement de la filière des minéraux critiques et stratégiques, dans le cadre de la lutte contre les changements climatiques :
 - Majoration du crédit d'impôt pour l'exploration minière
 - Inclusion des activités d'exploration et d'exploitation minière liée aux MCS dans les « technologies à zéro émission » qui donnent accès à une réduction du taux d'imposition (mesure du budget 2021-2022)

Affaires mondiales

Accords commerciaux (ACEUM, AECG et PTPGP)

- Annoncer les paramètres du programme de compensation des producteurs laitiers lié à l'entrée en vigueur de l'ACEUM, comme ça a été fait pour l'AECG et le PTPGP lors du budget 2021-2022.
- Accélérer les processus de versement dans le cadre des programmes de compensation actuels et futurs
- Assurer que les producteurs du Québec reçoivent un dédommagement équivalent à l'importance du secteur agroalimentaire québécois dans l'économie canadienne.

Tirer notre épingle du jeu dans la spirale de guerre commerciale

- Élaborer un programme d'aide financière pour compenser en partie les pertes rencontrées par les producteurs lors de litiges commerciaux internationaux, particulièrement au Québec, notamment, de porcs, de canola et de soja.